

E 2200 Paris 1/1561

*Le Chef du Département des Finances, G. Motta,
au Chef du Département politique, F. Calonder*

Copie

L Réorganisation du service de la dette ottomane.
Représentation de la Suisse

Berne, 3 février 1919

Par rapport du 15 janvier écoulé,¹ dont il a envoyé une copie à votre département, M. le Dr. Dunant, notre Ministre à Paris, a appelé notre attention sur l'importance qu'il y aurait pour la Suisse à être, si possible, représentée par un délégué dans le Conseil qui sera chargé de la réorganisation du service de la dette ottomane, ou, si une représentation directe ne pouvait être obtenue, à confier nos intérêts à l'une des grandes Puissances intéressées, de préférence à la France, suivant ainsi l'exemple des Pays-Bas qui, sous le régime précédent, avaient donné un mandat semblable à la Grande-Bretagne.

1. Cf. n° 104.

Des réponses de la Banque nationale suisse et de l'Association des représentants de la banque en Suisse,² invitées toutes les deux à nous donner leur avis sur les deux solutions suggérées par M. Dunant, il ressort que la presque totalité des directions de banques consultées reconnaissent l'utilité pour la Suisse d'avoir un délégué spécial au sein du Conseil de surveillance de la dette ottomane. Dans l'un des préavis, notre compatriote, M. Pyrame Naville, dont le nom a été mis en avant par notre Ministre à Paris, est expressément proposé comme candidat. Dans le cas où l'on n'accorderait pas de représentant à notre pays, on se rallierait à l'idée de confier nos intérêts à la délégation de la France. Tout en désirant une représentation de la Suisse, quelques directeurs de banque croient que les titres ottomans placés en Suisse ne sont pas d'une très grande importance.

Au vu de ces préavis, nous avons l'honneur de vous proposer de vouloir bien:

1. Charger nos représentants diplomatiques à Paris,³ à Londres et à Rome de faire auprès des Gouvernements chez lesquels ils sont accrédités des démarches pressantes en vue d'obtenir pour la Suisse une représentation dans le futur conseil de la dette ottomane;

2. Prier M. le Ministre Dunant de demander à M. Pyrame Naville s'il accepterait le mandat de délégué suisse;⁴

3. Dans le cas où notre demande ne serait pas accueillie favorablement, prier le Gouvernement français de vouloir bien se charger de la sauvegarde des intérêts suisses dans le futur Conseil de la dette ottomane.

Dans notre idée, la conduite ultérieure de cette affaire serait confiée à votre département pour assurer l'unité d'action et éviter des correspondances superflues, mais il serait entendu que nous resterions à votre disposition pour tous renseignements qui pourraient encore vous être demandés. Nous vous serions très obligés de vouloir bien nous dire dans la suite quel accueil aura trouvé notre demande auprès des Gouvernements de Paris, de Londres et de Rome.

Nous transmettons, à titre de renseignement, une copie de la présente à M. le Ministre Dunant, ainsi qu'à la Banque nationale suisse et à l'Association des représentants de la banque en Suisse.

2. Pour la réponse de l'Association des représentants de la banque en Suisse, du 30 janvier 1919, cf. E 6001 (A)/1-3.

3. Cf. n° 240.

4. Cf. n° 276.